



Réponses de Nicolas Dupont-Aignan

Les collectivités locales et l'Etat

1. Faut-il une nouvelle étape de la décentralisation ? Si oui, quelles en seraient les priorités et comment prévoyez-vous de faire évoluer la concertation et le partenariat entre l'Etat et les collectivités locales ?

2. Quelles pistes de clarification des compétences proposez-vous entre les différents niveaux de collectivités ?

La réforme de la décentralisation avait pour objectif de permettre une gouvernance plus efficace des territoires en le rapprochant des citoyens. Mais une série de réformes inabouties et contradictoires ont conduit à un mille-feuilles territorial inefficace et coûteux. Fort de ce constat, le gouvernement proposa une grande réforme territoriale. Elle visait avant tout à favoriser les régions dans une optique européiste et mondialiste, supprimant un échelon territorial et réduisant le nombre d'élus. Toutefois, nous sommes contraints de constater qu'elle est tout juste parvenue à éloigner le citoyen des décideurs locaux et à complexifier notre organisation territoriale.

L'échec de la réforme de l'organisation territoriale est le signal qu'il faut donner un nouveau souffle à la décentralisation, qu'il faut renouer avec son esprit originel.

Pour la rendre plus lisible et plus efficace aux yeux de nos concitoyens, il importe ainsi de rompre avec cette volonté idéologique tant répandue dans le milieu politique français d'adapter nos territoires à la mondialisation. Il nous faut au contraire renouer avec l'esprit initial de la décentralisation qui entend donner plus de pouvoir aux citoyens, responsabiliser les élus, et ainsi obtenir de une meilleure efficacité des politiques publiques et une gestion budgétaire plus transparente et plus saine.

Pour rapprocher le pouvoir des citoyens dans tous les territoires, je proposerai donc de réaffirmer le rôle central de la commune et du département dans l'organisation territoriale de notre pays, et de maintenir la commune comme cellule démocratique de base de l'organisation du territoire avec une garantie de son autonomie financière.

Finances locales

5. Compte tenu de la crise des finances nationales, prévoyez-vous d'encadrer les dépenses des collectivités locales et/ou de réduire les concours de l'Etat aux collectivités locales ? Si oui, lesquels (dotations ? dégrèvements ?) et dans quelle proportion ?

En matière financement des collectivités, mon statut de maire et mon opposition farouche à l'emprise de la finance sur la France m'ont rendu particulièrement sensible à l'affaire Dexia.

Le dossier Dexia et la perte du triple A nourrissent l'inquiétude des élus locaux sur l'augmentation du coût du crédit aux collectivités. Philippe Laurent, président de la commission des finances de l'Association des maires de France, a déclaré dans La Tribune qu' "Il manquera cette année 10 milliards d'euros".

Alors que les investissements des collectivités se montent à 50 milliards d'euros par an, 30 milliards se font par autofinancement, et le reste par l'endettement. En raison de la baisse des dotations aux collectivités, les autorités locales seront dans l'obligation de diminuer la part de leur autofinancement, il y aura donc une diminution obligatoire, je dirais même mécanique, des investissements.

Face à ce constat, il est urgent de créer une agence de financement pour les collectivités. La création d'une agence est une solution qui a fait ses preuves partout. La France n'a pas à se priver, pour des raisons idéologiques néolibérales, d'un instrument qui permettrait d'apporter des financements sûrs, performants et maîtrisés aux collectivités.

La Ministre du budget Valérie Pécresse a déclaré s'opposer à la création d'une agence de financement des collectivités territoriales indépendante de l'État Alors que le projet évoluait dans le bon sens, les collectivités territoriales ne savent plus vers qui se tourner.

Comment vont-elles se financer ? L'agence de financement est une alternative efficace aux subventions bancaires et encore une fois, le gouvernement mène une politique qui favorise les banques au détriment des Français et au détriment du bon sens.

Ainsi, j'entends réaffirmer le rôle central du département. Ils verraient ainsi leur clause de compétence générale maintenue et la liberté fiscale affirmée. Dans l'objectif global qui est le mien d'assainir l'économie française et de prendre nos distances avec la dictature des marchés, je sais que les collectivités proches des citoyens sauront parfaitement trouver le juste équilibre fiscal.

Aménagement du territoire

6. Quelle ambition donnerez-vous à la politique d'aménagement du territoire et à ses différentes dimensions (développement rural, solidarité urbaine, équilibre inter-régionaux...) ?

C'est dans ce même souci d'efficacité que j'entends ramener l'aménagement du territoire à l'échelle nationale. Le logement est aujourd'hui confié aux administrations locales. C'est un tort car c'est à la politique nationale que doit revenir une tâche aussi importante. La loi SRU qui oblige chaque commune à disposer de 20% de logements sociaux sans tenir compte de la répartition du territoire a créé une véritable fracture immobilière. On a construit des logements là où on n'en avait pas besoin et arrêté de construire là où c'était nécessaire. Seul l'échelon national a la compétence pour organiser le logement. L'État doit définir une politique d'aménagement du territoire ciblant les zones aujourd'hui désertées, rurales en particulier. Il est possible à mon sens d'utiliser la fiscalité pour inciter à la construction là où ce serait nécessaire. Par exemple, un terrain bâti est plus taxé qu'un terrain non bâti. L'État pourrait, dans certaines régions où cela apparaît nécessaire, inverser ce mécanisme afin d'inciter à la construction.

Intercommunalité

7. Alors que la carte intercommunale est en voie d'achèvement, quels progrès souhaitez-vous apporter à cette réforme institutionnelle majeure ?

8. Quelles sont les compétences essentielles qui vous semblent devoir être exercées à l'avenir par les communautés (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines) ?

9. Quelles mutualisations des moyens et des services vous semblent pouvoir/devoir être apportées par l'intercommunalité ?

10. La réforme des collectivités prévoit l'élection directe des délégués communautaires en 2014, mais les modalités concrètes restent à préciser. Quelle solution préconisez-vous ?

Enfin, la réforme territoriale est imprégnée par l'idée du "big is beautiful", où la concentration des pouvoirs, des ressources, et des compétences au sein d'organisations territoriales plus vastes doit permettre une plus grande efficacité de l'action publique et ainsi réduire les dépenses publiques.

Toutefois, je remarque que le rapport de la Cour des comptes montre que le développement de structures territoriales plus vastes n'a pas eu les effets budgétaires escomptés. Le développement des intercommunalités n'a que peu agi sur la mutualisation des moyens entre les communes membres et les EPCI. Entre 1980 et 2006, on assiste en effet à une croissance des effectifs de 47,5 % dans les communes et de 147 % dans les structures intercommunales. Chaque échelon étant tenté de développer une administration et différents services pour gérer au mieux les responsabilités dont il est coresponsable. Cette réforme est définitivement un échec. C'est pour cela que je m'engage à donner un nouveau souffle à la décentralisation française.

Pour cela, il faut rapprocher le pouvoir du citoyen, et donc réaffirmer le rôle central de la commune et du département dans l'organisation territorial de notre pays. De même, il m'apparaît évident de maintenir la commune comme cellule démocratique de base de l'organisation du territoire avec une garantie de son autonomie financière. Cela nécessiterait de mettre fin à l'obligation de financement des projets à hauteur de 20% auxquels sont soumis les communes, ce qui ne peut que défavoriser les communes pauvres, et instaurer un véritable système de péréquation financière pour maintenir une solidarité entre les territoires de la République.

De plus, j'ai toujours considéré que l'obligation préfectorale pour toute commune de se regrouper en intercommunalité est une mesure d'un autoritarisme d'un autre âge. Je suis partisan de sa suppression afin de privilégier l'achèvement déjà très avancé de la carte intercommunale par des incitations financières et, surtout, autour de projets et d'objectifs structurants pour les communes et leurs habitants.

Enfin, il faut selon moi affirmer le rôle central du département en annulant la réforme gouvernementale sur les conseillers territoriaux. Les conseils généraux jouant un rôle déterminant dans le maillage du territoire et leur représentation, la décentralisation devant se réorganiser autour des départements. Ils verraient ainsi leur clause de compétence générale maintenue et la liberté fiscale affirmée. La réaffirmation du département limiterait les politiques régionales visant à favoriser les identités provinciales trop exacerbées et le développement de relations transnationales avec d'autres régions européennes ou avec le Comité des régions européen.